

DELIBERATION N° 15/78 : AVANCE SUR SUBVENTION 1978 PAR LE COMITE D'EXPANSION DE
LUDRES

Sur proposition de M. JULLIEN chargé de la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- une subvention de 16 000 F 00 est versée au Comité d'Expansion de LUDRES, comme avance sur le montant de la subvention allouée sur le budget primitif 1978 afin de faciliter un règlement rapide.